

Dépôt de candidature Garnelles

Conditions pour faire acte de candidature :

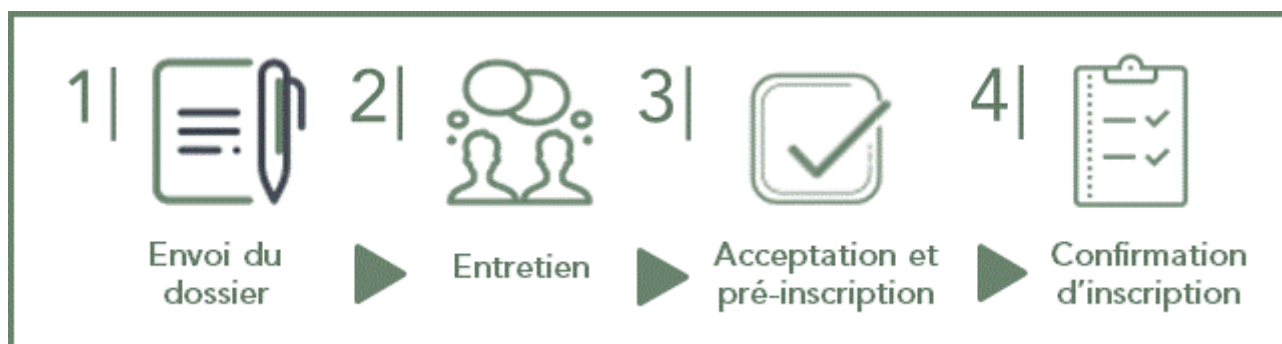
- Être un **garçon** inscrit à l'Université, en classes préparatoires ou en Écoles supérieures (ou en cours d'inscription) ↵
- Être âgé de 18 ans (dans l'année en cours) à 25 ans

Et pour les **étudiantes** ? ↵

Une résidence avec un même esprit, à Paris : [La résidence Les Écoles](#)

Procédure d'admission des candidats :

A travers la procédure d'admission, la résidence souhaite s'assurer que le cadre de vie proposé correspond aux attentes du candidat et qu'il pourra s'épanouir pendant son séjour. ↵



ÉTAPE 1 : Envoi du dossier de candidature ↵

Envoyer au plus tôt un dossier de candidature comprenant : ↵

- le formulaire d'inscription, à télécharger au bas de cette page. ↵
- une lettre de motivation ↵
- une copie des bulletins scolaires disponibles pour l'année en cours ↵

le tout sous forme d'un courrier électronique à l'adresse : contact@residencelourmel.org ↵

ou bien par courrier postal à : *Résidence Garnelles, 6 rue Jean Nicot, 75007 Paris*



ÉTAPE 2 : Visite de la résidence et entretien avec les responsables ↵

A partir du 15 mai, un membre de la direction de la résidence prend contact avec le candidat, par téléphone ou e-mail, pour convenir d'un rendez-vous afin qu'il puisse : ↵

- visiter la résidence avec au moins l'un de ses parents ↵
- passer deux entretiens avec deux responsables de la résidence.

Dans les quinze jours suivant les entretiens, la Résidence indique au candidat si sa candidature est acceptée.



ÉTAPE 3 : Pré-inscription

Le candidat fait une pré-inscription en renvoyant :

- un chèque à valoir sur la demi-pension du mois de septembre
- un chèque au titre du dépôt de garantie (300 €)
- le règlement intérieur signé par lui-même et au moins l'un de ses parents.

Ces chèques ne seront encaissés que lors de la confirmation d'inscription.



ÉTAPE 4 : Confirmation par le candidat de son inscription

Dès que possible, le candidat confirme son inscription (par courrier ou email), en général à partir de la première phase de consultation de Parcoursup (mi-mai).

Informations diverses

Les chèques sont encaissés définitivement

Lors de l'inscription, une chambre est réservée au candidat du 1er septembre au 30 juin.

Aide au logement

Les résidents peuvent bénéficier de [l'Aide au Logement Social \(ALS\)](#) auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

Les candidats désirant cette chambre devront manifester ce souhait dans leur lettre de motivation.